

# Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le mercredi 28 juin 2017 à 8 h 30 Salle Peter-McGill, Hôtel de ville

#### PRÉSENCES:

M. Denis Coderre, Maire

Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif

M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif

M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif

M. Richard Bergeron, Membre du comité exécutif

M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif

Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif

M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif

M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif

Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif

M. Aref Salem, Membre du comité exécutif

Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

#### **ABSENCE:**

M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif

#### **AUTRES PRÉSENCES:**

Me Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances Me Yves Saindon, Greffier de la Ville M. Alain Marcoux, Directeur général M. Alain Dufort, Directeur général adjoint - Ville-Marie et Concertation des arrondissements Mme Chantal Gagnon, Directrice générale adjointe - Qualité de vie M. Francesco Miele, leader de la majorité Mme Suzanne Décarie, conseillère associée Mme Mary Deros, conseillère associée Mme Elsie Lefebvre, conseillère associée Mme Chantal Rossi, conseillère associée Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif. CE17 1116 II est **RÉSOLU:** d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 28 juin 2017, en y retirant les articles 20.010, 30.006 et 60.002 et en y ajoutant l'article 30.007. Adopté à l'unanimité. 10 001

CE17 1117
II est
RÉSOLU :
d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 18 mai 2017.
Adopté à l'unanimité.
10.002
<del></del>
CE17 1118
II est
RÉSOLU :
d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 24 mai 2017.
Adopté à l'unanimité.
10.003
<del></del>
CE17 1119
II est
RÉSOLU :
d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 31 mai 2017.
Adopté à l'unanimité.
10.004
<del></del>
CE17 1120
II est
RÉSOLU :
d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 7 juin 2017.
Adopté à l'unanimité.
10.005

CE17 1121
II est
RÉSOLU:
d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 8 juin 2017.
Adopté à l'unanimité.
10.006
CE17 1122
II est
RÉSOLU:
d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 14 juin 2017.
Adopté à l'unanimité.
10.007
CE17 1123
II est
RÉSOLU:
de recommander au conseil d'agglomération :
1 - d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet d'addenda Nº 1 à la convention de gré à gré conclue avec l'organisme à but non lucratif, Le Groupe uni des éducateurs-naturalistes et professionnels en environnement (GUEPE) (CG12 0464), pour le renouvellement des services éducatifs dans le domaine de l'environnement et de la conservation de la nature, de services d'accueil, de comptoirs de rafraîchissements et de location d'équipements de plein air d'hiver à partir du 1 <sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2022, pour une somme maximale de 519 218,85 \$, taxes non applicables;
2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
Adopté à l'unanimité.
20.001 1171683001

Il est

#### **RÉSOLU:**

- 1 de conclure une entente-cadre, pour une période de trente-six (36) mois, avec option de prolongation pouvant aller jusqu'à vingt-quatre (24) mois supplémentaires, pour la fourniture de panneaux balistiques, destinés au groupe d'intervention (GI) du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM);
- 2 d'accorder à Équipement de Sécurité Universel inc. (ÉSU), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15871 et au tableau des prix joint au dossier décisionnel;
- 3 d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service de police de la Ville de Montréal et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.		
20.002 1176135005		

#### CE17 1125

II est

## **RÉSOLU:**

- 1 d'autoriser une dépense de 344 987,11 \$, taxes incluses, pour les travaux de remplacement des gradins situés dans les parcs Jeanne-Mance, La Fontaine et Jarry, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 d'accorder à Installation Jeux-Tec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 338 340,69 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-6971;
- 3 d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.	
20.003 1171701008	

# CE17 1126

II est

- 1 d'autoriser une dépense de 164 816,14 \$, taxes incluses, pour des travaux d'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques dans divers arrondissements de la ville de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 d'accorder à Senterre entrepreneur général inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 154 816,14 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 330104;

3 -	d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
Add	opté à l'unanimité.
20.0	004 1177231057 
CE	17 1127
II e	st
RÉ	SOLU:
1 -	d'autoriser une dépense de 289 583,44 \$, taxes incluses, pour l'exécution des travaux de déconstruction de l'immeuble situé au 4815 et 4815A, rue Buchan, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2 -	d'accorder à Démolition Panzini inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 255 839,06 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5917;
3 -	d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
Add	opté à l'unanimité.
20.0	005 1175364001
CE	17 1128
II e	st
RÉ	SOLU:
1 -	d'autoriser une dépense de 440 354,25 \$, taxes incluses, pour réaliser les travaux d'imperméabilisation du mur de fondation du bâtiment de la chaufferie principale du Jardin botanique, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2 -	d'accorder à Groupe Lefebvre M.R.P. inc, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 417 359,25 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public JA-00052-Ph2-MF ;
3 -	d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
Add	opté à l'unanimité.
20.0	006 1175991003

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

II est

## **RÉSOLU:**

1 - d'autoriser une dépense de 172 462,50 \$, taxes incluses, pour les services professionnels en architecture de paysage afin de réaliser les lignes directrices d'aménagement pour trois nouveaux parcs dans le secteur Griffintown et deux avant-projets détaillés, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2 - d'approuver un projet de convention par lequel Projet Paysage inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 137 970 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15927 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;			
3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.			
Adopté à l'unanimité.			
20.007 1176907001			
CE17 1130			
Il est			
RÉSOLU :			
de recommander au conseil d'agglomération :			
1 - d'exercer l'option de prolongation, pour une durée d'un (1) an, de la convention de services professionnels pour des travaux en actuariat, en support au Bureau des régimes de retraite, pour une somme maximale de 482 412,11 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à Morneau Shepell, (anciennement Morneau Sobeco CE10 1968) (CG16 0455), majorant ainsi le montant total du contrat de 3 289 348,46 \$ à 3 771 760,57, taxes incluses;			
2 - d'autoriser un ajustement de 55 000 \$ à la base budgétaire du Bureau des régimes de retraite pour l'année 2018;			
3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.			
Adopté à l'unanimité.			
20.008 1176335002			

II est

### **RÉSOLU:**

1 - d'approuver un projet de convention par lequel Infrastructel inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, avec possibilité de prolongation de 18 mois, les services professionnels requis en prêt de main d'œuvre de conception dans le cadre des projets de reconstruction ou de modifications du réseau souterrain de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM), suite à l'appel d'offres public 1639, au montant de 332 818,13 \$, taxes incluses, et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

	la Commission des services électriques de Montréal (CSEM), suite à l'appel d'offres public 1639, au montant de 332 818,13 \$, taxes incluses, et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
2 -	d'autoriser le président de la Commission des services électriques de Montréal à signer les documents pour et au nom de la ville.
3 -	d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
Add	opté à l'unanimité.
20.0	09 1176850004
	<del></del>
CE	17 1132
II e	st
RÉ	SOLU:
de	recommander au conseil municipal :
1-	d'approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à Carrefour industriel et expérimental de Lanaudière (CIEL), à des fins de recherche agroalimentaire, des locaux d'une superficie totale de 9 721,09 pieds carrés, au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 801, rang Bas l'Assomption Nord, pour une période additionnelle de 5 ans, à compter du 22 octobre 2017, moyennant un loyer total de 497 329,80 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
2-	d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
Add	opté à l'unanimité.
20.0	11 1174069010
	<del></del>
CE	17 1133

II est

**RÉSOLU:** 

de recommander au conseil d'agglomération :

1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville loue des Immeubles Centurian Peel/Metcalfe inc., à des fins administratives, des espaces d'une superficie d'environ 4 910,39 mètres carrés, aux 6<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> étages, dans les immeubles situés aux 1555, rue Peel et 1550, rue Metcalfe, pour une période de 5 ans, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2021, moyennant un loyer total de 8 375 525,76 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;

2-	d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
Add	opté à l'unanimité.
20.0	012 1174069011
CE	17 1134
ll e	st
RÉ	SOLU:
1-	d'assumer les coûts de location de la Maison Symphonique de Montréal et les frais techniques et de promotion afférents, à l'occasion du concert de l'Orchestre des jeunes du Nouveau-Brunswick, qui aura lieu le 9 juillet 2017, pour une somme totale de 15 000 \$;
2-	d'autoriser un virement budgétaire de 15 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service de la culture;
3-	d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
Add	opté à l'unanimité.
20.0	013 1170018005
	<del></del>

Vu la résolution CA17 090151 du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville en date du 5 juin 2017;

II est

- 1- d'emprunter sous l'autorité de la *Charte de la Ville de Montréal* (L.R.Q., chapitre C-11.4) et des règlements d'emprunt annexés à la présente comme pièce « A » pour la réalisation du programme d'aménagement et de réaménagement des parcs, selon les modalités de la convention de prêt et de subvention, soumis au comité exécutif pour approbation, la somme telle que déterminée à la convention de prêt et de subvention;
- 2- d'approuver la convention de prêt et de subvention dont copie est annexée comme pièce jointe;
- 3- de prier les ministères impliqués d'approuver les termes et conditions de l'emprunt effectué par la Ville de Montréal conformément à la convention de prêt et de subvention;
- 4- d'autoriser la réception de la subvention prévue à la convention de prêt et de subvention et d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 5- d'autoriser le maire et le directeur principal et trésorier à signer, le cas échéant, la convention de prêt et de subvention et les documents afférents;
- 6- d'autoriser MM. Jacques Marleau et Errico Cocchi à remplacer, le cas échéant, le directeur principal et trésorier pour toutes fins et plus spécifiquement pour signer la convention de prêt et de subvention et que tous actes et toutes choses faits ou à faire aux fins de la présente résolution puissent être faits par les directeurs de service ou leurs adjoints ou assistants ou officiers autorisés à les remplacer et à agir en leur lieu et place;

- 7- d'autoriser le directeur du Service des affaires juridiques de la Ville de Montréal ou son adjoint, ou un autre cabinet d'avocats qu'il désigne, le cas échéant, le greffier ou le greffier adjoint de la Ville de Montréal, le directeur principal et trésorier et tout autre officier de la Ville de Montréal à poser tous actes et à accomplir toutes choses nécessaires ou utiles aux fins de la présente résolution, et d'autoriser le directeur principal et trésorier ou le trésorier adjoint à encourir et payer toutes dépenses nécessaires ou utiles à telles fins;
- 8- d'autoriser le directeur du Service des affaires juridiques de la Ville de Montréal ou l'avocat ou le cabinet d'avocats qu'il désigne, le cas échéant, à apporter à la convention de prêt et de subvention, toutes modifications qu'il pourrait, le cas échéant, juger nécessaire ou utile d'y apporter aux fins d'en établir la version définitive.

Ad	opté à l'unanimité.
20.0	14 1161616001
	<del></del>
CE	17 1136
ll e	st
RÉ	SOLU:
1-	d'accorder un soutien financier de 17 458,79 \$ à Camp de jour Dorval, pour l'année 2017, relativement à la réalisation du projet « Participation pour tous », dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales au titre des Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2017);
2-	d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3-	d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
Ad	opté à l'unanimité.
20.0	15 1174910003
CF	17 1137
<b>-</b>	
ll e	st
RÉ	SOLU:
1-	d'accorder un soutien financier non récurrent de 10 000 \$ à Territoires innovants en économie sociale et solidaire afin de développer un ensemble de dispositifs de soutien à l'émission d'obligations communautaires avec rendement;
2-	d'approuver un projet de protocole d'entente entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3-	d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel
Ado	opté à l'unanimité.
20.0	16 1175008002

II est

#### **RÉSOLU:**

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 50 000 \$, pour l'année 2017, à Centre de développement communautaire autochtone à Montréal pour la réalisation de son projet pilote « Programme estival pour enfants autochtones » dans le cadre du Plan d'action 2017 de la Politique de l'enfant;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.	
20.017 1177392004	

#### CE17 1139

II est

#### **RÉSOLU:**

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 15 000 \$ à Festival mode et design Montréal pour la participation et la promotion du marché « Code Souvenir Montréal » lors de la 17<sup>e</sup> édition du Festival mode et design, qui aura lieu du 23 au 26 août 2017;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.	
20.018 1173931004	

#### CE17 1140

II est

- 1- d'accorder un soutien financier de 45 193 \$ à Comité jeunesse de Notre-Dame-de-Grâce afin de réaliser le projet « Camp de jour Singerman », pour l'année 2017, conformément à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2017) Ville liée de Côte Saint-Luc;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
20.019 1174910004		

Il est

#### **RÉSOLU:**

- 1- d'accorder un soutien financier de 20 000 \$ à Village en chanson Petite-Vallée pour la réalisation d'une résidence de création à la maison de la culture Notre-Dame-de-Grâce dans le cadre du projet Destination Chanson-Fleuve;
- 2- d'approuver un projet de protocole d'entente entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
20.020 1173205004		

#### CE17 1142

II est

## **RÉSOLU:**

- 1 d'accorder un soutien financier de 50 000 \$ à l'Orchestre symphonique de Montréal pour la présentation d'un concert à Pierrefonds le 29 juin 2017;
- 2 d'approuver un protocole d'entente entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 d'autoriser un virement budgétaire de 50 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le budget 2017 du Service de la culture;
- 4 d'imputer ces dépenses, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
20.021 1173205006		

# CE17 1143

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

II est

- 1 d'approuver le règlement du concours international d'architecture de paysage pluridisciplinaire en deux étapes visant l'aménagement de la place des Montréalaises;
- 2 d'autoriser le lancement du concours.

de convention de services professionnels pour et au nom de la ville
Adopté à l'unanimité.
30.001 1176878001
<del></del>
CE17 1144
Il est
RÉSOLU:
1 - d'autoriser une dépense de 31 700 \$ pour la mise en place et la gestion du Grand Prix du livre de Montréal, édition 2017, incluant l'attribution d'une bourse de 15 000 \$ à l'auteur(e) récipiendaire du prix littéraire de la Ville de Montréal et 1 000 \$ à chacun des quatre (4) autres finalistes;
2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
Adopté à l'unanimité.
30.002 1176936004
<del></del>
CE17 1145
Il est
RÉSOLU:
d'autoriser l'augmentation de la dotation de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM d'un montant de 246 303 \$ pour la création de 2 postes au Centre d'exploitation des structures (CES) e d'un budget de services professionnels afin de répondre aux nouvelles exigences d'Hydro-Québec, ains que la création d'un poste de planificateur projets intégrés avec la ville à même le surplus de stabilisation du taux de redevances de la CSEM.
Adopté à l'unanimité.
30.003 1170649002
CE17 1146
Il est
RÉSOLU:
<ul> <li>1 - de ratifier la dépense de 306,11 \$ relative au déplacement de M. Denis Coderre, maire de Montréal du 31 mai au 1<sup>er</sup> juin 2017, à Ottawa, dans le cadre du Congrès annuel et salon professionnel de la Fédération canadienne des municipalités (FCM);</li> </ul>
2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
Adopté à l'unanimité.
30.004 1170843006

II est

#### **RÉSOLU:**

- 1 d'autoriser un virement budgétaire de 152 200 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le budget de fonctionnement du Service de l'approvisionnement, afin d'autoriser la création et le comblement de deux postes temporaires d'une durée d'un an avec possibilité de renouvellement et de deux postes permanents d'agents de distribution d'équipements motorisés (catégorie : col blanc emploi : 713820) à la Division logistique 39-00-06;
- 2 d'autoriser l'ajustement à la base budgétaire 2018 et subséquente de 309 400 \$, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
30.005 1174719001		

#### CE17 1148

Considérant que le 22 juin 2017, le directeur et trésorier adjoint de la Direction du financement, de la trésorerie et du Bureau de la retraite a accepté, par sa décision déléguée no DA2171629004, un financement pour un emprunt sérié d'un montant de 50 000 000 \$ CA;

II est

- de créer, d'émettre et de vendre les obligations décrites ci-dessous, sous l'autorité de la Charte de la Ville, de la Loi sur les Sociétés de transport en commun (RLRQ, c. C-11.4, et RLRQ, c. S-30.01) et des règlements d'emprunts (tels que modifiés le cas échéant) qui sont énumérés au tableau annexé au dossier décisionnel comme pièce «A», jusqu'à concurrence des montants inscrits en regard de chacun d'eux;
- 2. d'approuver la forme et le libellé des certificats globaux représentant les obligations dont le texte est substantiellement conforme aux projets annexés au dossier décisionnel comme pièce «B»;
- 3. d'autoriser le maire et le trésorier et directeur du Service des finances à signer, le cas échéant, les certificats globaux joints au dossier décisionnel comme pièce «B»;
- 4. de décréter que ces obligations globales soit revêtues d'un certificat de validité, conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, c. D-7), portant la signature manuelle (ou facsimilé de celle-ci) du sous-ministre des Finances ou d'une autre personne dûment autorisée par le ministre des Finances à cette fin;
- 5. d'autoriser la Financière Banque Nationale inc., à mandater Services de dépôt et de compensation CDS Inc. pour l'inscription en compte de cette émission;
- 6. d'autoriser CDS à agir à titre d'agent financier authentificateur aux fins de la signature du certificat d'authentification apparaissant sur les obligations globales, considérant que cette dernière agira à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur de l'obligation, d'agent payeur et responsable des transactions à effectuer de ses adhérents;
- 7. d'autoriser CDS à détenir exclusivement pour la Ville ces obligations globales qui lui seront remises par la Ville, dûment signées par le maire et le trésorier et directeur du Service des finances, pour que CDS inscrive celles-ci au compte de Financière Banque Nationale inc., contre paiement par cette dernière du prix de vente des titres obligataires au compte de l'institution bancaire de la Ville;
- 8. d'autoriser CDS en sa qualité d'agent payeur pour la Ville et de bénéficiaire de l'Autorisation pour plan de débits préautorisés destinés aux entreprises, à tirer des débits sur le compte de l'institution financière de la Ville prévu à cette autorisation, en vue de payer les intérêts et le principal conformément aux obligations globales;

- 9. de refinancer l'emprunt à échéance, en tout ou en partie, selon les modalités à établir par le comité exécutif en temps opportun, sans préjudice aux droits des détenteurs des obligations, d'être entièrement remboursés à l'échéance de l'emprunt;
- 10. d'autoriser M. Jacques Marleau, M. Errico Cocchi ou M. Mehdi Alani du Service des finances à remplacer, le cas échéant, le trésorier et directeur du Service des finances pour toutes fins et plus spécifiquement pour signer les documents mentionnés à la présente résolution, et que tous actes et toutes choses faits ou à faire aux fins de la présente résolution puissent être posés par les directeurs de service ou leurs adjoints ou assistants ou officiers autorisés à les remplacer et à agir en leur lieu et place;
- 11. d'autoriser le directeur du Service des affaires juridiques de la Ville ou son adjoint, ou un autre cabinet d'avocats, le cas échéant, le greffier ou le greffier adjoint de la Ville, le trésorier et directeur du Service des finances et tout autre officier de la Ville à poser tous actes et à accomplir toutes choses nécessaires ou utiles aux fins de la présente résolution, et d'autoriser le trésorier et directeur du Service des finances ou le directeur et trésorier adjoint de la Direction du financement, de la trésorerie et du Bureau de la retraite à encourir et payer toutes dépenses nécessaires ou utiles à telles fins, y compris les honoraires payables à CDS en vertu de l'entente;
- 12. d'autoriser le directeur du Service des affaires juridiques de la Ville ou l'avocat qu'il désigne ou un autre cabinet d'avocats, le cas échéant, à apporter au document dont le projet apparaît à la pièce «B» précitée, toute modification qu'ils pourraient, le cas échéant, juger nécessaire ou utile d'y apporter aux fins d'en établir la version définitive.

Adopté à l'unanimité.
30.007 1171629004
CE17 1149
L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.
II est
RÉSOLU:
de recommander au conseil munidipal :
de nommer « place des Montréalaises » la nouvelle place publique située à l'intérieur du quadrilatère formé de l'avenue de l'Hôtel-de-Ville, de la rue Saint-Antoine Est, de la rue Sanguinet et de la place Marie-Josèphe-Angélique, au sud de la rue Viger Est, dans l'arrondissement de Ville-Marie, comme indiqué sur le plan joint au dossier.
Adopté à l'unanimité.
40.001 1174521004
CE17 1150

Il est

**RÉSOLU:** 

INLOOLO .

1 - d'approuver le Règlement numéro 797 modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, tel qu'adopté par la Ville de Montréal sous le numéro 04-047, afin d'assurer la conformité du règlement au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (concordance) et de remplacer le programme particulier d'urbanisme (PPU) du secteur nord, adopté le 1<sup>er</sup> juin 2017 par le conseil municipal de Sainte-Anne-de-Bellevue, celui-ci étant conforme aux objectifs et aux dispositions du document complémentaire du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal;

- 2 d'approuver le Règlement numéro 533-69 modifiant le Règlement de zonage numéro 533 de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue afin d'assurer la conformité du règlement au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (concordance) et d'introduire des dispositions particulières applicables au secteur nord pour assurer la conformité au PPU du secteur nord, adopté le 1<sup>er</sup> juin 2017 par le conseil municipal de Sainte-Anne-de-Bellevue, celui-ci étant conforme aux objectifs et aux dispositions du document complémentaire du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal;
- 3 d'approuver le Règlement numéro 535-12 modifiant le Règlement de lotissement numéro 535 de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue afin d'assurer la conformité du règlement au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (concordance) et d'introduire des dispositions particulières applicables au secteur nord pour assurer la conformité au PPU du secteur nord, adopté le 1<sup>er</sup> juin 2017 par le conseil municipal de Sainte-Anne-de-Bellevue, celui-ci étant conforme aux objectifs et aux dispositions du document complémentaire du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal;
- 4 d'approuver le Règlement numéro 534-6 modifiant le Règlement de construction numéro 534 de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue afin d'assurer la conformité du règlement au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (concordance), adopté le 1<sup>er</sup> juin 2017 par le conseil municipal de Sainte-Anne-de-Bellevue, celui-ci étant conforme aux objectifs et aux dispositions du document complémentaire du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal;
- 5 d'approuver le Règlement numéro 798 relatif aux Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), adopté le 1<sup>er</sup> juin 2017 par le conseil municipal de Sainte-Anne-de-Bellevue, celui-ci étant conforme aux objectifs et aux dispositions du document complémentaire du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal;
- 6 d'approuver le Règlement numéro 734-1 modifiant le règlement sur les Plans d'aménagement d'ensemble (PAE) numéro 734 afin d'introduire des dispositions particulières applicables au secteur nord afin d'assurer la conformité au PPU du secteur nord, adopté le 1<sup>er</sup> juin 2017 par le conseil municipal de Sainte-Anne-de-Bellevue, celui-ci étant conforme aux objectifs et aux dispositions du document complémentaire du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal:
- 7 d'approuver le Règlement numéro 785-1 modifiant le Règlement relatif aux Projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) numéro 785 afin d'assurer la conformité du règlement au Schéma d'aménagement et développement de l'agglomération de Montréal (concordance), adopté le 1<sup>er</sup> juin 2017 par le conseil municipal de Sainte-Anne-de-Bellevue, celui-ci étant conforme aux objectifs et aux dispositions du document complémentaire du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal;
- 8 d'autoriser le greffier à délivrer un certificat de conformité à l'égard de ces règlements et à transmettre une copie certifiée conforme du certificat à la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue.

Adopté à l'unanimité.	
40.002 1172622004	
CE17 1151	

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

II est

**RÉSOLU:** 

de nommer madame Gianina Mocanu à titre de directrice centre d'expertise - plateformes et infrastructures du Service des technologies de l'information, dans la classe salariale FM10 (111 766 \$ - 139 713 \$ - 167 659 \$), à compter du 3 juillet 2017, pour une durée indéterminée, conformément à l'article 10.2.2 de la Politique de dotation et de gestion de la main-d'œuvre de la Ville de Montréal ainsi qu'à l'article 5 des Conditions de travail des cadres.

50.001 1177022001	Adopté à l'unanimité.		
	50.001 1177022001		

CE17 1152		
II est		
RÉSOLU :		
d'aliénation d'un immeuble (terrain)	) d'une valeur maximale d nent au <i>Règlement intérie</i>	concernant les transactions d'acquisition or e 25 000 \$, couvrant la période du 1 <sup>er</sup> ma ur du comité exécutif sur la délégation de
Adopté à l'unanimité.		
60.001 1174396009		
-		
Levée de la séance à 9 h 40		
70.001		
-		<del></del>
Les résolutions CE17 1116 à CE1 comme si elles l'avaient été une à u		ce procès-verbal sont considérées signée
Anie Samson Vice-présidente du comité exécutif	<del></del>	Yves Saindon Greffier de la Ville